SION

Question écrite à la municipalité

Article 34 du règlement du Conseil Général – Les questions
1. Chaque membre du conseil général peut interroger le Conseil municipal sur les affaires communales sous forme
a) de question orale formulée lors de la séance plénière du Conseil général ;
b) de question écrite adressée, par écrit ou voie électronique, au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 5 jours ouvrables avant une séance plénière.
2. Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.
3. Le Conseil municipal répond, en principe, à la question écrite à la séance du Conseil général qui suit son dépôt dans les délais.

Dépositaire : Annie Thiessoz Reynard, Les Verts
Date du plénum : mardi, 6 octobre 2026
Sujet : Végétalisation des cours d'école

Les épisodes caniculaires ont été particulièrement intenses et longs cet été.

Les enfants sont particulièrement sensibles aux fortes chaleurs et font partie des personnes vulnérables en cas de canicule.

Pourriez-vous nous donner un état des lieux des cours d'écoles renaturées ou végétalisées en Ville de Sion ainsi qu'un échéancier pour les réalisations futures ?

Je vous remercie pour votre réponse

RÉPONSE

Préambule

Les espaces de vie que sont les cours d'école, leurs rôles au sein du système de l'enseignement, et au sein des quartiers de la ville, ainsi que leur végétalisation, sont des points d'attention importants dans les réflexions liées aux centres scolaires de la Ville de Sion, pour le service culture et formation comme pour le service urbanisme et mobilité.
Il convient également de rappeler que tout projet de réaménagement est développé en fonction des moyens humains et financiers mis à disposition des services, y compris en matière d'entretien et de gestion du patrimoine arboré.

Projets achevés

Réalisations emblématiques à

- Châteauneuf
- La Blancherie
- Champsec

Projets actuels

- Sacré Cœur : Des travaux de réfection des revêtements de la cour sud et de gestion des eaux ont été menés. Cet automne les élèves y seront associés pour la phase de plantation de la végétation.

- Salins : La cour de l'école fait actuellement l'objet d'études et de plusieurs coordinations avec les acteurs locaux pour une mise en œuvre dès 2028 qui concernera la végétalisation et la réfection de la place de jeux ainsi que la réorganisation des usages.

Projets à venir

- Gravelone : La planification pourra démarrer une fois les travaux du Sacré-cœur terminés.
- St-Guérin : une réflexion sur l'entier du site va être menée au niveau des aménagements extérieurs, en relation avec le projet de réfection des bâtiments (opportunité de rénovation en cascade, par bâtiment complet, suite au départ de l'Ecole de Commerce et de Culture Générale)

Divers

- Selon les opportunités, pour d'autres centres scolaires, des mesures ponctuelles de plantation et désimperméabilisation sont également en discussion.
- Cette thématique est également pleinement intégrée au futur concours du nouveau CO de Préjeux.